



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 40826

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le taux de TVA applicable aux parcs d'attractions. Ce taux devrait passer de 5,5 % à 10 % au 1er janvier 2014. Une telle augmentation serait extrêmement préjudiciable pour ce secteur créateur de nombreux emplois non délocalisables. De plus, la profession doit déjà faire face à l'augmentation du taux de TVA sur la restauration et l'hôtellerie. Et cette nouvelle hausse sera bien entendu répercutée sur le prix des billets d'entrée, alors que le budget loisir a tendance à se réduire. Il lui demande donc ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, les taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont modifiés comme suit : le taux normal est fixé à 20 % et le taux réduit de 7 % est porté à 10 %. Cette mesure est nécessaire pour redresser les finances publiques tout en préservant pour nos concitoyens l'accès aux biens de première nécessité. Dans ce cadre, les droits d'entrée pour la visite des parcs zoologiques et botaniques, des musées, monuments, grottes et sites ainsi que des expositions culturelles et des parcs à décors animés illustrant un thème culturel sont soumis au taux de 10 % depuis le 1er janvier 2014 en application des dispositions du b ter et du b nonies de l'article 279 du code général des impôts (CGI). Le Gouvernement a par ailleurs pris des mesures en faveur du soutien aux secteurs culturels et de la création artistique. En effet, les spectacles vivants sont soumis au taux de TVA de 5,5 % depuis le 1er janvier 2013. L'article 7 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 s'est inscrit dans cet objectif en abaissant de 7 % à 5,5 % le taux de TVA applicable aux droits d'entrée dans les salles de cinéma à compter du 1er janvier 2014. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé d'abaisser le taux de TVA applicable aux prestations en cause.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40826

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10976

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6487